

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2021

Le treize septembre deux-mil-vingt et un, à la salle polyvalente en raison des contraintes sanitaires liées à la gestion de la crise du Covid-19, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire de la commune.

Le secrétaire de séance est Catherine ROUXEL.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadine HAMON, Mme Aurélie GESTIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. François JÉGOU, M. Antoine MARIN.

Absents excusés : Mme Nadège VERNEUIL, M. Éric BRÉHIN (pouvoir à Mme Nadine HAMON), Mme Agnès CASSIN, M. Mathieu CASTREC (pouvoir à Mme Nadine HAMON).

Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh qui informe la municipalité que dans la perspective de la signature très prochaine du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) entre le PETR COB et l'Etat, les dossiers les plus avancés dans leur préparation et rencontrant les priorités du CRTE sont susceptibles d'être examinés rapidement au titre des dotations disponibles dès cette année et/ou pour bénéficier d'un positionnement au regard de leur caractère structurant. Si, au sein des communes, des projets sont à niveau de maturité et correspondent aux priorités du CRTE, il est nécessaire de retourner les fiches projets correspondantes dans les meilleurs délais. Le document établi par le Pays COB à l'issue du COPIL du 16 juin à ce sujet est présenté aux élus. Les actions à mener sont articulées autour de 3 axes :

- Des centralités à conforter et à redynamiser ;
- Une attractivité résidentielle et touristique renforcée par la préservation, la valorisation de son identité, sa culture, la qualité de son environnement et de ses paysages ;
- Les transitions, vecteurs d'innovation, de développement et de diversification de l'activité économique et de l'emploi.

Dans le cadre de ce 3ème point, l'action « Accompagner le développement de la vente en circuits courts, promouvoir la consommation de produits locaux, favoriser des espaces de vente collectifs et valorisants pour nos producteurs locaux » correspond aux travaux d'amélioration prévus à l'épicerie « Epice et Tout ». Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune présente ces travaux au Contrat de Relance et de Transition Énergétique afin d'éventuellement obtenir une aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer à la CCKB d'inscrire les travaux d'amélioration du stockage de l'épicerie au programme des Contrats de Relance et de Transition Énergétique ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Convention entre la CCKB et le SDIS relative aux modes de garde des enfants des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération de la CCKB qui propose de prendre en charge les frais de garde des enfants des sapeurs-pompiers volontaires (garderie, cantine, ALSH...) du territoire afin de faciliter l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

Rapport annuel 2020 sur la qualité et de prix de prévention des déchets ménagers

Monsieur le Maire annonce que lors de sa réunion du 1er juillet 2021, le Conseil Communautaire a pris acte du contenu du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix de prévention des déchets ménagers et assimilés. Comme l'exige l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente de la Communauté de Communes transmet ce document dans chaque mairie du territoire afin qu'en soit faite une communication en Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide avoir reçu une communication de ce document ; précise que selon les termes du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié le 31 décembre 2015 par le décret n°2015-1825, le dossier est à la disposition du public en mairie.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le syndicat d'eau remet aux communes membres son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal doit valider avoir reçu communication de ce document et préciser qu'il est à la disposition des usagers en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide avoir bien reçu cette information ; précise que le rapport est à la disposition du public en mairie.

Equipement du Bourg en défibrillateur

Monsieur le Maire annonce qu'en France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. La loi du n°2018-527 du 28 juin 2018, votée à la quasi-unanimité par les deux Assemblées, vient renforcer ce cadre législatif et réglementaire. Le Décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, indique que tous les ERP de 5ème catégorie doivent être équipés au 1er janvier 2022. Il est entendable, pour les petites communes, qu'un seul appareil installé en extérieur équipe en même temps plusieurs ERP (mairie, école, stade de foot, salle polyvalente...) dès lors qu'ils sont placés sous une direction commune. La commune de TREMARGAT doit donc s'équiper de ce type de matériel. Un appel d'offres groupé avec les communes de LANRIVAIN et PEUMERIT-QUINTIN a été réalisé donnant les résultats suivants :

Offre n°	Entreprise	Type de proposition	Calcul sur 5 ans	
			Coût total TTC	Coût annuel TTC
2	Lifeaz	location 5 ans paiement en 1 fois	2 640,00 €	528,00 €
7	Sano et Pharm	achat avec services	2 728,50 €	545,70 €
8	Sano et Pharm	achat avec services	2 953,20 €	590,64 €
1	Lifeaz	achat avec services	3 000,00 €	600,00 €
4 et 5	MGO 29	achat avec services	3 091,42 €	618,28 €
3	Lifeaz	location paiement annuel	3 480,00 €	696,00 €
6	MGO 29	location paiement annuel	4 197,00 €	839,40 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à 0 abstentions, 1 contre, 8 pour, attribue le marché à la société Lifeaz pour son offre référencée n° 2, à savoir une location de matériel avec service pour 5 ans, paiement en 1 fois ; précise que les sommes nécessaires seront prévues au budget principal 2022.

Aide à la Kabylie

Monsieur François SALLIOU, Maire aimerait étudier des possibilités d'aides à la Kabylie, territoire ravagé par des incendies, en association avec des associations à vocation humanitaires. En effet, une association locale est en cours de création avec le concours du RESIA de SAINT-BRIEUC. Elle a pour vocation de récolter des dons pour l'association scientifique et écologique Arc-en-ciel de la wilaya de Tizi-Ouzou en Kabylie. Ces dons serviront à replanter des oliviers, principale production agricole de la région. Les particuliers pourront faire des dons à l'association locale via la plate-forme Helloasso. Monsieur le Maire propose que la municipalité valide le principe d'un don à cette association en création. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe de versement d'une subvention ; précise que le montant de cette subvention sera précisé ultérieurement, dès lors que les associations seront créées et en lien.

Décision modificative

Monsieur le Maire annonce qu'afin d'optimiser le FCTVA de l'année, il serait intéressant de prendre une décision modificative budgétaire sur le budget principal : en cours d'année, la commune a fait l'acquisition d'une scie télescopique pour 524,05 € TTC ainsi que des panneaux de lieudits, de signalisation et directionnels pour un total de 3 571,77 € TTC. Tout ce matériel a été payé en section de fonctionnement. Or, il serait plus judicieux d'affecter ce matériel en section d'investissement afin de bénéficier du FCTVA sur ces acquisitions (montant estimé : 650 €). Il serait possible de prendre des

crédits dans l'opération 94 (terrain à valoriser) pour en ajouter en conséquence à l'opération 59 (achat matériel) et y ré imputer ces paiements au compte 2158. Il propose donc la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
I	D	23	94	2315	Terrain à valoriser – réseau d'assainissement	-4 100,00 €
I	D	21	59	2158	Achat matériel – Installations, matériel et outillage technique	+4 100,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire souhaiterait que la commission urbanisme traite les questionnaires sur l'habitat que la commission a réalisés. En effet, les résultats de cette enquête sont à prendre en compte dans le cadre des discussions menées par la CCKB pour la réflexion sur la création d'un PLUi. Les membres de la commission présents ont arrêté une date pour réaliser ces travaux.
- Monsieur le Maire annonce qu'il reçoit de nombreuses informations par courriel. Il demande l'autorisation aux conseillers municipaux de leur transmettre certaines informations ou demandes afin qu'ils puissent eux-mêmes traiter ces demandes et conserver ces informations. Consultés, les conseillers municipaux présents donnent leur accord.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a été interpellé par des habitants qui souhaiteraient que soit organisée une réunion publique afin de bien vivre ensemble pendant la pandémie, notamment suite à la mise en place du passe sanitaire. En effet, ces personnes ont fait remarquer des possibilités de tensions entre les habitants. Consultés, les conseillers municipaux suggèrent que les personnes qui se sentent concernées organisent cette réunion sous la forme d'un collectif par exemple. Ils précisent rester à leur écoute et sont d'accord de participer à une telle réunion si elle avait lieu.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a été contacté par le responsable du projet de construction de maison PMR par la société E-LOFT. Le constructeur propose que l'assainissement individuel du logement soit réalisé par la mairie et que les sommes engagées soient déduites de la subvention exceptionnelle de 30 000 € de la mairie à ce projet. Consultés, les conseillers municipaux donnent leur accord à cette disposition.
- Monsieur le Maire interroge la commission espaces à vivre sur les travaux envisagés en centre bourg. La commission va faire appel aux services de l'ADAC pour chiffrer les travaux et évaluer l'ingénierie nécessaire.
- Monsieur le Maire propose que le comité consultatif « espace collectif à habiter » soit réuni afin d'entamer une réflexion sur le devenir du terrain à urbaniser situé rue des Belles Dames. En effet, le projet initial a été abandonné faute de financeur. Une date est arrêtée. Les membres du comité seront informés dans les meilleurs délais.
- Monsieur le Maire annonce que les travaux au gîte et au café sont terminés. Il propose qu'une réception officielle soit organisée en présence des artisans et de représentants du Conseil Départemental qui a financé les travaux réalisés par la commune à hauteur de 80% dans le cadre des appels à projet pour la relance économique. Cette réception sera ouverte à tous les habitants. Madame Nadine HAMON, 2^{ème} adjointe au Maire en charge de la vie sociale est chargée d'organiser cet événement en concertation avec l'association La Pépie, gestionnaire du bar et du gîte.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'enfants de la commune demandant la création d'une rampe de skateboard. Consultés, les conseillers municipaux disent entendre la demande des habitants, qu'ils vont étudier les possibilités de création, mais rappellent que les normes à respecter sont importantes pour ce type d'installation qui est de plus, onéreuse.
- Monsieur le Maire propose que la date du prochain conseil municipal soit arrêtée. Il est fixé au lundi 04 octobre 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

